

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2021

RELATIF À LA RÉGULATION ET À LA PROTECTION DE L'ACCÈS AUX ŒUVRES
CULTURELLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 4245)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 126

présenté par

Mme Ressiguié, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 7

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 15° *bis* Un bilan de la politique menée en matière de réduction de la pollution numérique ainsi que le degré d'atteinte des objectifs fixés qui doivent être conformes à la Stratégie nationale bas carbone. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons que le rapport annuel d'activité établi par l'Arcom inclut un bilan de la politique menée en matière de réduction de la pollution numérique ainsi que le degré d'atteinte des objectifs fixés qui doivent être conformes à la Stratégie Nationale Bas Carbone.

"Introduite par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Elle donne des orientations pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable. Elle définit une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 2050 et fixe des objectifs à court-moyen termes : les budgets carbone. Elle a deux ambitions : atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français. Les décideurs publics, à l'échelle nationale comme territoriale, doivent la prendre en compte." Voici ce qu'indique le Ministère de la transition écologique et solidaire sur son site internet. Nous proposons par cet amendement qu'un bilan annuel des actions mises en œuvre soit réalisé. Pour que ces objectifs ne restent pas au stade des bonnes intentions, il est indispensable d'évaluer l'impact de la politique menée en faveur de la réduction de la pollution numérique.